

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 4 SEPTEMBRE

INFORMATIONS

LE RENOUELEMENT DES POUVOIRS ÉLECTIFS

Tous les pouvoirs de la République sont, on le sait, électifs et soumis, suivant des périodicités diverses, à des renouvellements partiels ou généraux.

L'année 1890 a été un temps d'arrêt, elle n'a été marquée par aucune élection. Mais le cycle des renouvellements a recommencé cette année.

Nous avons eu, en janvier 1891, le renouvellement partiel du Sénat. Dans les années suivantes nous aurons :

En 1892, le renouvellement intégral des Conseils municipaux de toutes les communes de France (Paris excepté) et le renouvellement par moitié des Conseils généraux et des Conseils d'arrondissement dans tous les départements.

En 1893, renouvellement intégral de la Chambre des députés.

En 1894, renouvellement triennal (en janvier) du Sénat et (en décembre) réélection du Président de la République.

En 1895, renouvellement par moitié des Conseils généraux et d'arrondissement.

En 1896, renouvellement total des Conseils municipaux.

En 1897, renouvellement total de la Chambre des députés et partiel du Sénat.

En 1898, renouvellement par moitié des Conseils généraux et d'arrondissement.

On arrive ainsi à l'année 1899 qui marquera un temps d'arrêt : le cycle est complet et aucune élection n'aura lieu cette année là.

ARRIVÉE A PARIS DU GRAND-DUC VLADIMIR

Le grand-duc Vladimir Alexandrovitch, frère du Czar, est arrivé avant-hier soir à 7 h. 33, venant de Rastock, *via* Hambourg.

Sur le quai de la gare attendaient les trois grands-ducs Cyrille, Boris et André Vladimirovitch. Les enfants du grand-duc Vladimir étaient accompagnés du prince et de la princesse Kotchubey, du prince et de la princesse Obolenski et du général Dakler ; M. de Kotzebue, conseiller de l'ambassade de Russie, attendait également l'arrivée du grand-duc.

Le grand-duc et la grande-duchesse Vladimir, en sortant de la gare, sont montés avec leurs enfants dans un landau de louage et sont partis pour l'hôtel Continental.

Les personnes de la suite du grand-duc, parmi lesquelles se trouvaient le comte et la comtesse de Stackelberg, les ont rejoints à l'hôtel Continental, où le grand-duc occupe les appartements du grand-duc Alexis.

Leurs Altesses Impériales se sont rendues, après leur dîner, à la Comédie-Française, où on jouait *Griselidis*.

Le grand-duc et la grande-duchesse Vladimir resteront une huitaine à Paris, et partiront ensuite pour Saint-Sébastien où ils passeront le mois de septembre.

Le grand-duc Vladimir est né le 22 avril 1847. Il a les grades de commandant général du corps de la garde impériale et de la circonscription de Saint-Petersbourg, et de chef du régiment des dragons de la garde.

Il a épousé, en 1874, la grande-duchesse Marie Paulowna, fille du grand-duc de Mecklembourg et d'une princesse de Reuss.

Le grand-duc, comme ses frères, est de haute stature et porte les favoris et les moustaches.

LES OFFICIERS AUX MANŒUVRES

M. le ministre de la guerre a dû refuser à de nombreux généraux et officiers supérieurs

l'autorisation de suivre les manœuvres d'armée.

La présence des chefs de corps est partout nécessaire à cette époque de l'année, puisque dans chaque région se font des manœuvres de brigade et de division.

De plus, en autorisant un grand nombre d'officiers d'un haut grade à se rendre aux manœuvres des quatre corps, le ministre de la guerre ne pouvait les y envoyer que comme spectateurs.

L'an dernier, aux manœuvres de Picardie, on constata le caractère théâtral de certains déploiements qui semblèrent faits par des états-majors grossis à l'excès. Bien des mouvements furent ralentis par les allées et venues de véritables chevauchées de généraux et d'officiers de tout rang.

LA TRANSLATION DES CENDRES DU GÉNÉRAL DE LASALLE

M. le ministre de la guerre a adressé le rapport suivant au Président de la République :

« Monsieur le Président,

» La famille du général de division comte de Lasalle, tué à Wagram et inhumé à Vienne (Autriche), demande que les restes de cet officier général soient inhumés aux Invalides.

» Le général de Lasalle, entré au service en 1786, démissionnaire en 1792, fut incorporé de nouveau en 1794 et servit sans interruption jusqu'à sa mort. Il prit part aux campagnes de 1794, 1795, 1806 et 1799 (armées des Alpes et Italie), 1798 et 1799 (armée d'Orient), 1800 et 1801 (armées d'Italie et d'observation de la Gironde), 1804 (armée des côtes de l'Océan), vendémiaire en XIV, 1805, 1806 et 1807 (grande Armée), 1808 (Espagne) et 1809 (armée d'Allemagne). Il se distingua dans un grand nombre d'affaires et fut cité dans un ordre du jour de Napoléon I^{er}. Enfin, il fut tué

par un boulet à la bataille de Wagram le 6 juillet 1809.

» En raison des brillants services et de la mort glorieuse du général de division comte de Lasalle (Antoine-Charles-Louis), j'ai l'honneur de vous proposer, par application de l'article 649 du décret du 29 juin 1863, portant règlement sur l'institution et l'organisation de l'hôtel des Invalides, d'accorder la sépulture dans l'hôtel aux restes de cet officier général.

» Si vous approuvez cette proposition, je vous prie de vouloir bien revêtir de votre signature le projet de décret ci-joint.

A la suite de ce rapport, M. Carnot décréta que la sépulture dans l'hôtel national des Invalides est accordée aux restes du général de division comte de Lasalle (Antoine-Charles-Louis).

A une dame qui invite l'Autorité à être respectueuse de Guillaume II terrassé par la maladie, M. P. de Cassagnac répond :

« Maudit comme fils, maudit comme conquérant, il peut souffrir et mourir sans que le moindre attendrissement nous envahisse.

» Qu'on ne l'insulte pas, en France, qu'on le respecte même, je l'admets, je le désire, mais cette retenue que vous avez raison de recommander, Madame, si par hasard on parvient à l'observer, ce ne sera point parce que nous la lui devons, ce sera parce que nous nous la devons à nous-même.

» Et le jour où la main de Dieu le frappera, comme elle frappa jadis tel ou tel roi de Ninive ou de Babylone, similaire par l'orgueil et le caractère sanguinaire, de millions de poitrines, en Europe, s'échappera bruyamment un soupir de soulagement et de délivrance.

» Car l'empereur Guillaume appartient à cette race d'hommes funestes et sinistres dont l'humanité a hâte d'être débarrassée.

30 Feuilleton de l'Écho Saumurois

OBÉISSANCE

PAR M. DU CAMPFRANC

A l'heure suivante, un certain émoi régnait au milieu de la fête. On venait de trouver la princesse Zinesko évanouie dans le parc. On lui faisait respirer un flacon de sels : la comtesse Bragiloff s'empressait autour de sa jeune amie ; enfin, Marcelle ouvrit les yeux et poussa un léger soupir.

— Elle revient à la vie, s'écria la grande dame russe. Qu'on transporte la malade dans ma chambre à moi.

— Non, non, balbutia la pauvre Marcelle, d'une voix si altérée, que la comtesse en trembla, soupçonnant quelque émotion d'une extrême violence. Non, ce n'est rien..., un simple malaise..., pas dans votre chambre... Chez moi..., chez moi.

Elle souriait à demi avec des lèvres frémissantes dans un visage d'une livide pâleur. Elle s'était levée ; elle marcha ; la tête lui tournait ; cependant elle put atteindre son coupé ; elle y

monta, relevant sa robe à traîne de satin bleu pâle, enveloppant ses épaules de ses riches fourrures ; et l'équipage fut emporté à la vive allure des chevaux de prix. Il s'éloignait rapidement de cette villa Bragiloff, étincelante de lumières, pleine de danses, de rires. Il longea le parc, orné de girandoles de verres, et de lanternes en festons ; et, bientôt, il s'arrêta devant la villa Zinesko.

La jeune femme gravit le perron. Elle était secouée d'un frisson comme il arrive après une mortelle blessure, alors qu'on veut lutter et ne pas tomber. A la porte de son appartement, la femme de chambre se présenta, mais, devant sa jeune maîtresse, elle recula effrayée. Jamais elle n'avait vu une expression si douloureuse ; ce visage était désespéré.

— La princesse serait-elle malade ? interrogea la camériste.

— Princesse !... balbutia Marcelle. Et ce mot, d'une euphonie si douce, avait, en cet instant, sur les lèvres de la pauvre femme, un accent tragique, quelque chose d'amer et de dur, presque de menaçant.

— Colette, je vous défends de m'appeler princesse.

Colette demeura interdite. Que signifiaient

cette défense et cet accent ? Pourquoi la princesse revenait-elle toute seule de cette fête ? Jamais elle ne revenait ainsi sans le prince. Pourquoi surtout cette fièvre et cette fixité dans ses yeux ? Elle crut à une soudaine folie. Comme elle se préparait à aider la jeune femme à se défaire de sa parure :

— Non, laissez-moi, fit la voix si étrangement altérée. Je veux être seule.

Colette se retira ; et dès qu'elle eut laissé retomber la portière, ce fut l'explosion de ce loyal cœur si cruellement blessé. Quelle agonie ! Quelle indicible souffrance ! Quelle folle douleur !

— Était-ce donc vrai tout ce qu'elle avait entendu dans ce parc ? Était-ce possible seulement ? Ainsi donc, il l'avait trompée depuis le premier instant où il lui avait parlé. Il ne l'avait donc pas aimée un jour, pas une heure. Ses brûlantes déclarations n'étaient qu'un mensonge comme le reste. Il avait fait disparaître les dernières volontés d'une morte pour de l'argent, le voleur ; et, sans nul doute, il avait joué l'amour, encore pour de l'argent, pour conquérir une dot, le traître, le lâche, le misérable ! Oui, traître envers elle, traître envers tous. Voilà l'homme qu'elle avait la honte d'a-

voir aimé. Mais c'était fini de son adoration sa confiance était perdue, et son amour tué net par le mépris. Elle avait aimé un aventurier, un voleur !

Elle n'était plus maîtresse d'elle-même. Elle, si douce et si tendre d'habitude, sentait dans son âme déborder l'indignation. Ses yeux étaient pleins de flammes ; un nuage de colère assombrissait son front ; le reproche et l'invective venaient à ses lèvres frémissantes.

Ah ! dire qu'elle eût baisé la poussière des pas de ce misérable ; mais le voile était tombé, l'illusion avait disparu ; l'idole avait laissé voir ses pieds... non pas d'argile, mais de boue. Ah ! elle quitterait cet homme, dont la lèpre morale la consternait d'horreur. Elle le chasserait pour toujours de sa vie. Mais le pourrait-elle ? Aussi loin s'enfuirait-elle, ce nom odieux de Zinesko tiendrait à sa vie comme une lame d'acier à une blessure.

Elle continuait de gémir, le visage convulsé, versant des pleurs, tordant ses mains. Ah ! personne ne saurait jamais combien elle l'avait aimé, ni combien elle avait cru en lui... Et puis, cette chose hideuse... un voleur, un misérable, un faux prince, un coureur de dot... Pour de l'argent ! Pour de l'argent !

» Tant qu'ils sont debout, tant qu'ils s'agitent, elle est en danger. »

Il est fâcheux pour lui d'avoir oublié le quatrième commandement de Dieu.

Le châtement commence à se faire sentir.

LE DROIT D'ACCROISSEMENT

Le ministre des finances ne cesse pas de poursuivre les congrégations.

A Nevers, l'administration de l'enregistrement a fait, par ministère d'huissier, opposition sur les fermages appartenant à la congrégation des « Sœurs de charité » et de « l'instruction chrétienne » de Nevers pour le paiement du droit d'accroissement.

Le *Moniteur* apprécie ainsi cette inqualifiable mesure :

« Jeudi dernier, 29 août, l'administration de l'enregistrement a saisi les fermages de cette congrégation. Pourquoi ? — L'administration prétend avoir le droit de réclamer aux Sœurs, sous prétexte d'un accroissement qui n'existe pas, une somme de 50,000 fr. (sauf vérification) pour le seul arrondissement de Nevers.

» Devant cette exigence, les Sœurs en ont appelé à la justice : le tribunal a jugé contre elles. Elles se sont pourvues en cassation. La cause est pendante.

» Or c'est dans cette situation et sans attendre l'issue du pourvoi qu'on saisit les fermages de la congrégation.

» Pourquoi ce zèle intempestif ? Serait-ce une réponse au vœu que vient d'émettre le conseil général de la Nièvre, demandant que la loi d'accroissement soit rapportée ? — Mais cette loi a été blâmée dans les deux Chambres par les républicains les plus ardents, et ceux qui sont chargés de l'appliquer la trouve si exorbitante qu'ils ne savent comment s'y prendre pour la faire exécuter !

» Ou bien y a-t-il des instructions secrètes enjoignant aux administrations fiscales des départements de poursuivre les congrégations sans tenir compte des promesses de ménagements faites à la tribune ?

» Quelle que soit la cause déterminante de cette saisie, il est bien établi que l'on continue et que l'on continuera à poursuivre les congrégations jusqu'à ce qu'on les ait ruinées. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, 3 septembre 1894.

La liquidation terminée, on procède à quelques exécutions de vendeurs hors d'état de payer leurs différences, surtout sur les fonds étrangers. Il existe encore un découvert de vendeurs qui ont consenti à payer un déport sur un grand nombre de valeurs pour rester sur leurs positions ; ils aident au mouvement par leurs achats.

L'ancien 3 0/0 reste demandé à 96.02 ; le nouveau à 94.35 ; le 4 1/2 0/0 à 105.80. Tous les fonds étrangers sont en reprise marquée, surtout les valeurs russes.

Longtemps, longtemps cette lamentation continua : le visage enfoncé dans le coussin du divan, elle semblait cacher sa honte.... La femme d'un voleur ! Elle souffrait tant, et criait sa souffrance soulage.

Eh bien ! non, gémir ne la soulageait pas, son cœur était brisé, et ses douleurs de tête devenaient intolérables. Elle enleva son aigrette de diamant, et dénoua ses longs cheveux blonds, qui l'enveloppèrent comme d'un splendide manteau. Elle baigna son front d'eau de Cologne, mais n'essaya pas de fermer les yeux. Elle savait que le repos ne viendrait pas. Si elle s'était couchée, elle savait bien que ses grands oreillers chargés de dentelles eussent été seulement mouillés de larmes. Oh ! de larmes bien amères, de ces pleurs qui ne veulent personne pour les essuyer. Non, elle ne voulait personne pour recevoir ses confidences, pour adoucir son angoisse. Pauvre Marcelle ! Pauvre Marcelle ! la plus grande joie d'une femme, après celle d'aimer son mari, est celle de l'estimer ; et jamais plus elle n'aurait d'estime pour ce misérable. Comme elle avait surpris son idole en flagrant délit de mensonge ! Il lui avait dit : Je suis d'une noble famille, un prince.... et c'était faux. Il avait dit : J'ai hé-

rité d'une vieille tante... et c'était faux encore. Elle avait entendu le mensonge de ses oreilles. Elle avait vu de ses yeux l'effroi du misérable. Elle avait dans son cœur l'atroce, l'intolérable certitude. Hélas ! elle aurait payé de son sang l'ombre de l'ombre d'un doute. Mais plus elle reprenait tous les détails de cette querelle tragique entre Vélina et Zinesko, et plus l'évidence, comme une pointe de couteau, s'enfonçait dans son cœur.

Elle avait quitté le divan ; elle marchait comme affolée dans cette vaste chambre ; elle marchait sans savoir où elle était, sans en prendre souci ; son agitation devenait si intense qu'elle ne pouvait plus supporter d'être assise.

Elle eût tout pardonné : infidélité, dureté, indifférence. Mais, ici, comment pardonner ? Elle sentait, avec désespoir, que cette faute contre la vérité et l'honneur, était au delà de tout pardon. Le jour de son mariage, en recevant la bénédiction du prêtre, elle avait juré l'amour, le respect, l'obéissance, la constance sans bornes, la soumission jusqu'à la fin ; mais elle avait juré tout cela à un noble prince, à un fier gentilhomme.... Et son serment maintenant était brisé. Pour le souvenir de son

ancienne tendresse, elle ne le déshonorait pas aux yeux du monde ; mais elle le laisserait tout seul avec son infamie. Elle lui épargnerait le châtement que les lois humaines lui eussent infligé, si elle avait crié pour se venger : C'est un infâme ! C'est un voleur ! Elle se tairait. Ses lèvres demeureraient muettes ; mais il lui était impossible d'admettre que son devoir allât plus loin. Ils seraient à jamais séparés.

Elle demeura un instant immobile, aussi pâle que puisse l'être un vivant ; mais une décision irrévocable se lisait dans ses yeux. Elle touchait à cette heure la plus grave de sa vie, où il ne convient pas d'agir sous l'impulsion de la colère et du désespoir, mais d'agir posément, avec calme. Eh bien ! oui... Elle partirait ; non pas demain, mais à l'instant même. Elle partirait avant le retour du misérable. Un train, le rapide, quittait Nice à six heures : ce rapide l'emporterait au Prieuré.

Elle joignit les mains ; et pour la première fois, dans son indicible angoisse, elle songea que la prière apaise. Elle s'agenouilla devant un crucifix d'ivoire.

NOUVELLES MILITAIRES

Manœuvres du 9^e corps

Le 135^e régiment d'infanterie, à l'effectif de 56 officiers, 2,086 hommes, 57 chevaux, est parti d'Angers hier jeudi, entre cinq heures et cinq heures et demie du matin, pour aller prendre part aux manœuvres du 9^e corps.

La concentration a eu lieu route des Ponts-de-Cé, à l'intersection des rue de Brissac et Rabelais.

Hier soir, le régiment a cantonné à Saulgé-l'Hopital, Noyant-la-Plaine et Ambillou.

Aujourd'hui il s'est rendu à Montreuil-Bellay, et se dirigera ensuite sur Loudun.

Les soldats de l'intendance et les secrétaires de l'état-major ne partiront d'Angers que dimanche prochain, 6 septembre.

Les 8 et 9 septembre, Poitiers aura dans ses murs, en dehors de la garnison, le 114^e de ligne ; le 68^e, 64 officiers, 1,936 hommes et 57 chevaux ; le 90^e, 64 officiers, 1,912 hommes et 57 chevaux ; une compagnie du génie, 4 officiers, 157 hommes et 16 chevaux ; le 7^e hussards, 38 officiers, 457 hommes, 499 chevaux ; Plus l'état-major.

Au total, environ 7,000 hommes.

Les deux bataillons du 68^e d'infanterie, qui tiennent garnison à Issoudun, sont arrivés hier à Châteauroux, à 11 h. et demie.

M. le général Desandré était allé à leur rencontre.

Hier soir, la musique du 68^e a donné un concert au jardin public, et, ce matin, les braves troupiers d'Issoudun, ainsi que les soldats du 90^e sont partis pour prendre part aux manœuvres du 9^e corps.

A Poitiers, ce matin, à la première heure, le 125^e régiment de ligne est allé à la rencontre du 114^e de ligne, et reviendra ce soir à Poitiers. Dès demain matin, la brigade prendra

la route de Chauvigny. Aux environs de cette ville, elle doit, en effet, se rencontrer avec la 33^e brigade de Châteauroux.

Durant trois jours consécutifs, ces manœuvres de brigade auront lieu sous la direction du général Desandré.

Les troupes rentreront ensuite à Poitiers. Là, après un jour de repos bien gagné, elles repartiront pour les manœuvres de division.

Le 1^{er} cuirassiers, qui était aux manœuvres dans le département des Deux-Sèvres, est rentré hier matin à Angers, entre 10 et 11 heures.

Deux compagnies du 2^e pontonniers, fortes chacune de 150 hommes, ont quitté Angers il y a quelques jours, pour aller prendre part aux grandes manœuvres de l'Est.

SAINT-MAIXENT A AVOR

L'Ecole des élèves-officiers de Saint-Maixent, à l'effectif de plus de 400 hommes, est arrivée, samedi, au camp d'Avor, par train spécial.

L'Ecole séjournera un mois. Pendant ce temps, les élèves de Saint-Maixent exécuteront les feux de guerre et procéderont à des exercices de tactique et à des travaux de topographie militaire.

L'ECOLE SAINT-CYR

Après entente avec son collègue de la guerre, le ministre de la marine a décidé que 48 élèves de Saint-Cyr, au lieu de 43, seront affectés à l'infanterie de marine, à leur sortie de l'Ecole en 1894.

Par décret en date du 1^{er} septembre, M. de Saulces de Freycinet, sous-lieutenant au 25^e dragons, a été promu au grade de lieutenant.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

L'EXPOSITION DE SAUMUR

Demain samedi, à une heure, vont s'ouvrir les portes de notre Exposition.

L'impression des premiers visiteurs sera excellente, surtout à l'aspect grandiose que présente le manège des Écuyers, aménagé et décoré comme il va l'être. Certains exposants ne se sont pas assez pressés, et quelques places attendront leurs vitrines.

Le soleil semble nous boudier et ne pas vouloir se mettre de la partie. Espérons que, d'ici demain, les nuages qui le recouvrent auront entièrement disparu. Le soir, un éblouissant éclairage électrique remplacera l'astre du jour.

ancienne tendresse, elle ne le déshonorait pas aux yeux du monde ; mais elle le laisserait tout seul avec son infamie. Elle lui épargnerait le châtement que les lois humaines lui eussent infligé, si elle avait crié pour se venger : C'est un infâme ! C'est un voleur ! Elle se tairait. Ses lèvres demeureraient muettes ; mais il lui était impossible d'admettre que son devoir allât plus loin. Ils seraient à jamais séparés.

Elle demeura un instant immobile, aussi pâle que puisse l'être un vivant ; mais une décision irrévocable se lisait dans ses yeux. Elle touchait à cette heure la plus grave de sa vie, où il ne convient pas d'agir sous l'impulsion de la colère et du désespoir, mais d'agir posément, avec calme. Eh bien ! oui... Elle partirait ; non pas demain, mais à l'instant même. Elle partirait avant le retour du misérable. Un train, le rapide, quittait Nice à six heures : ce rapide l'emporterait au Prieuré.

Elle joignit les mains ; et pour la première fois, dans son indicible angoisse, elle songea que la prière apaise. Elle s'agenouilla devant un crucifix d'ivoire.

(A suivre.)

Le Chardonnat se couvre de cafés-restaurants, de théâtres et d'exhibitions de tous genres. Cette immense esplanade permettra à la foule de circuler à l'aise parmi toutes les curiosités qui s'offriront à son attention : il n'y a guère de cités qui possèdent un si vaste et si commode emplacement.

Déjà les rues de notre ville sont décorées et les principales voies qui aboutissent à l'Exposition ont à leur entrée de grands mâts surmontés d'écussons et d'oriflammes.

Nos compatriotes ont rivalisé d'élégance et de goût pour donner aux décors de leurs magasins, de leurs maisons un air de fête qui contribuera à rendre le séjour de la cité saumuroise très agréable aux étrangers.

Enfin, d'après le programme qu'on a pu lire dans notre numéro d'hier, on peut voir que les fêtes données pendant l'Exposition auront un attrait exceptionnel et laisseront dans l'esprit de nos hôtes nombreux le meilleur et le plus durable souvenir.

RÈGLEMENT

Ouverture

L'Exposition ouvre ses portes chaque jour à dix heures du matin.

Chaque exposant devra tenir son étalage en état d'être visité un quart d'heure au moins avant cette heure.

Le jour où passera le Jury, jour dont il sera avisé, il devra se tenir sur l'emplacement par lui occupé afin de répondre aux questions des Jurés.

Fermeture

L'Exposition fermera à six heures.

Les exposants devront quitter l'Exposition dès qu'ils auront pris les mesures nécessaires pour la sauvegarde de leurs installations.

Les soirées où l'Exposition sera éclairée, pour le moins les samedis, dimanches et jeudis, ils devront laisser leurs étalages prêts à être visités comme dans la journée.

Ils pourront cependant commencer à se préparer au départ dès onze heures et demie.

Objets vendus

MM. les Exposants sont prévenus que les contrôleurs aux sorties ont la consigne la plus sévère au sujet des paquets portés par les visiteurs sortants.

Ces paquets seront visités à la sortie : MM. les exposants sont donc invités à se munir de laissez-passer spéciaux qui leur seront délivrés au fur et à mesure au Commissariat général, et dont ils devront munir leurs acheteurs.

Tout objet vendu devra être remplacé immédiatement par un objet similaire.

Dans le cas où l'exposant ne posséderait pas l'objet similaire de celui vendu, il ne pourra livrer à son acheteur qu'après la fermeture définitive de l'Exposition.

En tous cas, les étalages ne devront pas présenter de vide.

Les cartes étant exclusivement personnelles, tout exposant dont la carte nominative ou de service sera prise au contrôle entre les mains d'un porteur non ayant droit, sera lacérée.

Une nouvelle carte pourra être délivrée à l'exposant contre paiement d'une somme de 40 francs.

Cette mesure sera applicable à toute personne ayant reçu un service de carte d'entrée.

D'autres prescriptions pourront être portées ultérieurement à la connaissance de MM. les Exposants et du public.

Le Commissaire général,
POTTIER.

Liste des Exposants

MANÈGE DES ÉCUYERS

M^{me} Geslin (collège de jeunes filles), travaux manuels à l'aiguille.

M. Milon, libraire.

MM. Goutard, tailleur, et Pichard, coiffeur.

MM. Leselleux, tapissier ; un salon

(Coué, photographie.

Syndicat des champagniseurs.

M. Blain, fonderie, fabrique de pulvérisateurs.
 M. Tremblay, brasserie Saint-Elou.
 M. Favaron, tamisier. Seconde exposition dans la partie industrielle.
 M. Liverani, chapelier.
 M. Chevallier, sellerie fine, harnais.
 M. Lemaire-Bersoullé, fabrique d'agrafes.
 M. Bonneau, droguerie, produits chimiques.
 M. Bouvier, fours.
 M. Billy, calorifères et appareils distillatoires.
 M. Girard, faïences et cristaux.
 M. Combiar, liqueurs sur étagère en pagode. L'École industrielle de Saumur. — Collège de garçons.
 M. Mègrier, tapissier.
 M. Javard, libraire, objets d'art.
 M. Thavenard, mécanicien.
 M. Guilbaud, nouveautés.
 M. Bouchereau, arquebuser.
 MM. Simon, Florisson, Malignon, carrossiers.
 M. Charron, pompier-chaudronnier.
 M. Coutard, coiffeur.
 M. Girard, papetier.
 M. Pillet-Bersoullé, pianos.
 M. Richard, tailleur.
 M. Martineau-Doc, articles et couronnes funéraires.
 M. Chaussepied, distillateur.
 M. Cointreau, distillateur, d'Angers.
 M. Bloudeau, lingerie.
 M. Fouché, distillateur.
 Syndicat des vins mousseux, atelier de travail.
 M. Pagnon, naturaliste, de Poitiers.
 M. Guignon, marbrier.
 M. Courant, éclairage, lampisterie.

CARRIÈRE MARENGO

Kiosque-chalet, M. Magé, table dressée, couvert et argenterie.
 Maréchalerie de l'École de cavalerie.
 M. Chappé, fondeur, du Mans.
 M. Ourtoul, fumiste.
 M. Lambert, des Rosiers, bois artistiques découpés.
 M. Girard, mécanicien à Doué.
 M. Pelou, maréchal à Montreuil-Bellay.
 Salle du théâtre Guignol, qui sera transformée, à partir du 18 septembre, en Exposition d'horticulture.
 Exposition vinicole.
 Exposition scolaire de M. Cassin, instituteur aux Rairies, arrondissement de Baugé.
 Union Saumuroise, société de gymnastique, de tir et d'escrime.

DANS LE CHARDONNET

M. Bidault, jardinier en chef du Jardin des Plantes, douze cents ceps de vigne.
 M. Noël, de Paris, matériel de ferme.
 M. Talon, fabricant de charrues, de Oiron.
 M. Pasquier, cimentier.
 Ambulance de la Société de secours aux blessés militaires la Croix-Rouge.
 Ambulance des Femmes de France (maison rustique).
 (A suivre)
 M. Bouvet-Ladubay autorisera, à partir de mercredi prochain, de 4 heures à 6 heures du soir, la visite de ses caves, éclairées à la Lumière Electrique, à tout porteur d'un ticket de l'Exposition.
 Les dites caves ont une longueur de 6 kilomètres et sont situées à Saint-Florent, à 1,500 mètres seulement de l'Exposition industrielle.

UNION SAUMUROISE

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE, DE TIR ET D'ESCRIME
 Continuation du Concours public de tir :
 Samedi 5 septembre, au siège de la Société, de 1 h. à 4 h. du soir.
 Dimanche 6 septembre, au stand de l'École de cavalerie, de 9 h. à 10 h. 1/2 du matin.
 Jeudi 10 septembre, au siège de la Société, de 9 h. à 11 h. du matin, et de 4 h. à 4 h. du soir.
 Le stand de la Société sera ouvert tous les autres jours, à la condition de la présence d'un membre de la commission.

Exposition de la Société, carrière Marengo, salle scolaire.

Le Directeur du Tir, G. DOUSSAIN.

L'ORAGE D'HIER

On nous dit que la foudre est tombée hier en divers endroits, mais partout sans causer de dommages : rue de la Reine-de-Sicile, derrière les écuries de l'École et dans le bois-taillis de la Chenaie, non loin d'un poste de télégraphie militaire.

Ce même orage s'est étendu au loin dans la direction du Nord-Est.

Les journaux de Tours le signalent avec pluie torrentielle accompagnée de grêlons.

Au moment où l'on croyait que l'orage était dissipé, dit notre confrère du *Journal d'Indre-et-Loire*, la foudre s'est abattue rue Diderot, sur la toiture du chantier de M. Chaumont. Elle a dérangé seulement quelques ardoises et détaché de la poutre principale un morceau de bois de 1 m. 50 environ qui est tombé dans le chantier.

On ne peut s'imaginer l'émotion des habitants des maisons voisines.

Un ouvrier qui se trouvait non loin de là a reçu une commotion qui n'aura aucune conséquence grave.

Les journaux de Paris nous apprennent également qu'hier, à 3 h. 30 après midi, un orage d'une extrême violence s'est abattu sur Paris. Le ciel est tout à coup devenu couleur de suie; on se serait cru au milieu de la nuit. Puis, quelques instants après, l'orage a éclaté, les coups de tonnerre se succédaient sans intervalle tandis qu'une pluie diluvienne commençait à tomber, transformant en de véritables lacs les places et les rues de Paris.

SUICIDE PAR IMMERSION

Hier soir, vers 4 heures, les employés de l'Usine d'électricité ont aperçu, flottant entre deux eaux dans le Thouet, au-dessous du pont de Saint-Florent, un corps qu'ils se sont empressés de retirer. Ils ont bientôt reconnu en ce noyé l'auteur d'une agression dont nous avons parlé mardi dernier, un nommé J..., qui avait porté un violent coup de poing américain à un sieur B..., de Montreuil-Bellay.

J... avait disparu de chez lui mardi dernier vers midi, et, d'après l'état du cadavre, on peut faire remonter la mort à cette époque.

Le corps avait les deux jambes attachées; il a été transporté à l'Hospice, et la justice a ouvert une enquête qui conclut à un suicide. J... redoutait évidemment les suites de sa brutale agression.

LA SAISON THÉÂTRALE

La prochaine campagne théâtrale s'ouvrira à Angers le 19 septembre courant. Elle commencera par le drame et la comédie.

La question du chef d'orchestre n'est pas encore réglée, M. Lelong ayant définitivement donné sa démission, et allant occuper le poste de directeur du Conservatoire de Bordeaux. MM. Bordier et David vont avoir une entrevue pour régler cette délicate question.

M. David a formé une troupe complète d'opéra, d'opéra-comique et d'opérette, et une autre de drame et de comédie (nous en publierons le tableau prochainement). Il a l'intention de donner un certain nombre de nouveautés en fait d'opérettes. Comme opéras et opéras-comiques, il fera également tout son possible pour nous offrir des nouveautés. Il a déjà traité pour le *Rêve*. Il est en pourparlers pour *Sigurd*, *Hérodiade*, etc.

Dans la troupe de comédie et de drame, c'est M^{me} David, épouse du directeur, qui tiendra le grand premier rôle de femme. M^{lle} Leprieux, fille du sympathique régisseur, a été engagée pour remplir les rôles d'ingénuité.

Parmi les hommes, nous retrouvons trois artistes connus du public angevin : MM. Leprieux, premier comique; Perrault, jeune premier amoureux, et Letort, grand troisième rôle (rôles de genre). M. Perrault a déjà rempli le même emploi sur la scène d'Angers pendant la deuxième année de la direction de M. Sureau-Bellet.

NOUVELLES THÉÂTRALES

On annonce que M. Alfred Bodineau doit faire paraître à Angers, au cours de la saison théâtrale prochaine, un drame en cinq actes, en prose, intitulé : *Lucien Rameau*.

Ce drame, qu'on dit vibrant et tout rempli de brillantes situations, est basé sur des épisodes pris sur le vif; il pourra être entendu et compris de tous, car l'auteur assure qu'il a laissé de côté toute préoccupation politique et qu'il s'est surtout attaché à mettre en relief les sentiments les plus élevés qui régissent au fond du cœur de l'homme.

La scène se passe au moment de l'Exposition universelle de 1878, dans un milieu industriel très en vue.

MAIRIE DE MONTREUIL-BELLAY

Le Maire de Montreuil-Bellay prévient le public que l'assemblée dite Saint-Lubin, qui devait avoir lieu le 20 septembre, sera remise, par suite de l'Exposition de Saumur, au 27 du même mois.

Des affiches feront connaître ultérieurement le programme des fêtes.

Les marchands étalagistes trouveront aide et protection.

LOUDUN. — Un violent incendie a éclaté, l'avant-dernière nuit, à trois heures, chez M. Macé, peintre en voitures, rue du Collège.

Malgré les prompts secours, on n'a pu que circonscire le foyer et garantir les maisons voisines.

Le feu, qui avait pris naissance au premier étage, a vite gagné les ateliers situés au rez-de-chaussée. Rien n'a pu être sauvé.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

Les causes du sinistre sont inconnues.

CHATELLERAULT. — Un grave accident est arrivé avant-hier soir à deux heures. Joseph-Edouard Menaud, caporal au 32^e de ligne, se baignait avec trois de ses camarades dans la Vienne, à la baignade militaire. Menaud, qui ne savait pas nager et qui venait de manger, s'avança trop avant dans l'eau et perdit pied. Lorsque ses camarades arrivèrent pour lui porter secours, il avait perdu connaissance; malgré les soins qui lui ont été prodigués, il n'a pu être rappelé à la vie.

Le caporal Menaud n'avait plus que quinze jours à faire pour avoir fini son service militaire. Il était natif d'Angers et était âgé de 24 ans.

LES VAGABONDS DANS LES CAMPAGNES

Dans l'Indre, un abonné de l'un de nos confrères lui communique les chiffres comparatifs des mendians qui ont passé à sa ferme, du 4^e janvier 1890 au 1^e août 1891. Ces chiffres sont éloquentes :

Janvier 1890, 370; février, 325; mars, 280; avril, 259; mai, 219; juin, 134; juillet, 140; août, 179; septembre, 127; octobre, 220; novembre, 234; décembre, 301; soit environ 10 par jour!

En 1891, ces chiffres augmentent encore; qu'on en juge: janvier, 426; février, 351; mars, 307; avril, 321; mai, 211; juin, 234; juillet, 173.

N'arrivera-t-on pas à enrayer cette exploitation du paysan?

Depuis dix-sept mois!

Villiers-la-Grange (Yonne), le 29 mars 1891. — Depuis 17 mois, je souffrais d'une inflammation d'intestins, avec manque complet d'appétit; je ne pouvais pas travailler; depuis que j'ai pris vos **Pilules Suisses**, je me trouve tout à fait bien et tous mes maux ont disparu. Je vous autorise à publier ma lettre.
 (Sig. lég.) MILLOT ERNEST.

MARCHÉS

BOURGUEIL, 29 août

Froment, l'hectolitre, 20 50. — Seigle, 12 fr. — Orge, 12 50. — Avoine, 7 50. — Pommes de terre, 6 fr. — Haricots de Soissons, 27 fr. — Haricots rouges, 24 fr. — Bœuf, le kil., 1 60. — Veau, 1 80. — Mouton, 2 40. — Porc, 1 50. — Veaux sur pieds, le kil., » 92. — Œufs, la douzaine, » 90. — Poulets, la couple, 5 fr. — Canards, 4 40. — Oies, 4 20. — Dindons, 10 40. — Beurre, le kil., 2 20.

Dernières Nouvelles

Paris, 4 septembre 1 h. 05 soir.

Le bruit court qu'un accident de chemin de fer se serait produit à Chalindrey (Haute-Marne); 200 réservistes seraient blessés.

Il est complètement faux que trois décès auraient eu lieu par insolation pendant les grandes manœuvres d'hier. HAVAS.

Avis à MM. les Chasseurs

On trouve à

L'ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, Saumur

PATÉS d'ALOUETTE, depuis 1 25 la boîte
 FOIES GRAS truffés 1 90 —
 — — — 3 » —
 — — — 4 25 —

CONSERVES A CHAUFOIRS : Perdrix, Faisan, Caille, Lièvre, etc., etc.

Galantines de Bœuf et de Jambon
 Mortadelle de Bologne — Saucisson de Lyon

Tripes à la mode de Caen (Pharamond)

Toutes boîtes à ouverture facile, et très portatives dans le panier.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé la

REVALESCIÈRE

DU BARRY, DE LONDRES

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Witry-lès-Reims (Marne), le 22 Octobre 1890. Je fais personnellement usage de la Revalescière, et la prescris à mes malades particulièrement dans les affections du tube digestif, et dans tous les cas où il y a intérêt à soutenir et à ramasser les forces des malades; j'en ai toujours obtenu les meilleurs résultats. Dr L. RAVAUD.

M. le Dr Elmslie écrit : Votre Revalescière vaut son pesant d'or.

Le Dr Vermeulen, d'Anvers, écrit, le 16 octobre 1888 : « J'ai prescrit avec le plus grand succès, et à plusieurs reprises, votre Revalescière. En ce moment encore, je traite un enfant qui ne devra la vie qu'à elle ».

Cette, 2 janvier 1890. Votre Revalescière m'a empêché de mourir; depuis dix-huit mois, c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; soit environ 20 c. le repas; 45 ans de succès; 100,000 cures annuelles. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre mandat - poste. — En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

Dépôt à Saumur : chez MM. COMMON, 23, rue Saint-Jean; J. RUSSON, épicier.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL CODET, propriétaire-gérant.

Homologation concordat Béchet

Par jugement en date du 28 août 1891, le Tribunal de commerce de Saumur a homologué le concordat obtenu par le sieur Béchet, ancien négociant à Saumur. Les conditions de ce concordat sont : abandon complet d'actif et paiement immédiat d'un dividende de 72 0/0.

Pour extrait,
Le commis-greffier, E. FORTIER.

Etude de M^e JAUBERT, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

GRANDE VENTE MOBILIÈRE

Par suite de changement de domicile

Le Mardi 8 Septembre 1891, à une heure du soir, et JOURS SUIVANTS, à Saumur, rue Courcouronne, n° 7, dans une maison occupée par M^{me} BOISVINI,

Il sera vendu :

Bois de lit, sommiers, armoires à glace, armoires à linge, canapés, chaises, fauteuils, garnitures de cheminée, tableaux, glaces, gravures, commodes, tables de toilette, tables de nuit et autres, literie, linge, batterie de cuisine, verrerie et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

A VENDRE

Dans de bonnes conditions

500 FUTS DU PAYS USAGÉS

S'adresser à M. HENRI RUE, distillateur, rue Daillé, Saumur.

ENTREPOT de

CIDRE DE BRETAGNE

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

AVIS

Le public est prévenu qu'il y aura, samedi 5 courant, un marchand de chevaux (poneys) corses et espagnols, vendus à de bonnes conditions, chez M. LALA, place du Champ-de-Foire, Saumur.

CHIENS DE CHASSE A VENDRE

CHIEN COUCNANT, braque, 4 ans, bien dressé.

DEUX CHIENS COURANTS, âgés de 5 à 6 ans.

S'adresser au bureau du journal.

On demande à emprunter 21,000 francs sur première hypothèque.

S'adresser au bureau du journal.



AU PALAIS DES MARCHANDS

75-77, rue Baudrière, 75-77 ANGERS

Les Grands Magasins du PALAIS DES MARCHANDS tiennent le premier rang dans l'industrie de l'Ameublement :

1° Parce qu'ils ont toujours un choix des plus considérables en meubles, depuis le meuble de style jusqu'aux meubles courants, tentures et literies ;

2° Que la qualité des meubles est toujours garantie ;

3° Qu'ils ont toujours les premiers contre-maitres et les premiers ouvriers dans toutes les spécialités, ceux-ci ayant un grand avantage à s'attacher à une maison qui les emploie toute l'année sans chômage ;

4° Que les commandes, de quelque importance qu'elles soient, sont toujours livrées exactement ;

5° Que les prix sont toujours infiniment moins élevés à qualité égale que dans les spécialités.

Spécialité de Tentures murales dans tous les styles et tous les genres. Toiles cirées et Linoléum

CH. COURALEAU

BICYCLETTES 28, rue St-Nicolas, 28 SAUMUR TRICYCLES

Vente — Échange — Location — Leçons

Exposition permanente des nouveaux modèles, 24, RUE DE LA FIDÉLITÉ

ATELIER de Réparations



Pièces détachées ACCESSOIRES

Seul représentant de RUDGE — CLÉMENT — PHÉBUS — STARLEY

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses de WICKHAM, Chirurgien-Herniaire

Membre du Jury de l'Exposition-Universelle Internationale de 1889, Rue de la Banque, 16, à Paris

SOULAGEMENT RÉEL et SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur, Maison LARDEUX, coutelier et bandagiste. Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre

Ancienne Maison GUÉRINEAU

LIGNAIS, Succ^r

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dîners sur commande

PRIX MODÉRÉS

A SAINTE-GENEVIÈVE Tapisseries Artistiques

BRODERIES

CAMILLE NOEL-BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Échanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.

Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

Chasseurs, approvisionnez-vous à l'Épicerie Parisienne

33, RUE D'ORLÉANS, & RUE DACIER, 38

COMESTIBLES de qualité supérieure en boîtes à ouverture facile

Purée de foie gras truffée (sandwich), la boîte 1 fr. 10

Fatés de foie gras truffé, la boîte 1 fr. 90, 3 fr. et 4 fr. 25

GALANTINE de Volaille truffée, Langue de Porc, de Bœuf ou de Jambon.

MORTADELLE DE BOLOGNE, la boîte 0 fr. 90 et 1 fr. 40

CONSERVES A CHAUFFOIR

Bœuf mode, Poulet sauté champignons, Civet de Lièvre, Pigeons

petits pois, Tripes mode Caen, Choucroute garnie,

LA BOITE 2 fr. 25 à 3 fr. 75.

Flasks de poche COGNAC, KIRSCH, RHUM, 0 fr. 90 et 1 fr. 50

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 SEPTEMBRE

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	95 95	Banque de France	45 00	Orléans	1842 50	Compagnie parisienne du Gaz	394 75
3 0/0 1891	94 30	Banque d'Escompte	446 25	Ouest	1540 —	Compagnie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	478 50
3 0/0 amortissable	96 60	Comptoir national d'Escompte	550 —	Compagnie parisienne du Gaz	1077 50	Compagnie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	479 —
4 1/2 1883	105 75	Crédit Foncier	1260 —	Transatlantique	1450 —	Compagnie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	476 —
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Industriel et Commercial	587 50	Canal de Panama	583 75	Compagnie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	476 —
Oblig. 1855-60 3 0/0	552 —	Crédit Lyonnais	813 75	— Suez	22 —	Compagnie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	421 50
— 1865 4 0/0	534 —	Crédit Mobilier	320 —	VALEURS ÉTRANGÈRES	2830 —	Compagnie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	475 —
— 1869 3 0/0	416 —	Dépôts et Comptes courants	—	Autrichien 4 0/0 or	96 60	Est 3 0/0 anc. r. à 500	442 —
— 1871 3 0/0	410 —	Société Générale	482 50	Dettes d'Égypte 6 0/0	490 50	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	445 50
— 1875 4 0/0	532 —	Est	905 —	Extérieur 4 0/0	72 75	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	476 —
— 1876 4 0/0	532 —	Paris-Lyon-Méditerranée	1485 —	Hongrie 4 0/0 or	90 80	Midi 3 0/0 r. à 500	449 50
— 1886 3 0/0	416 —	Midi	1290 —	Italie 5 0/0	90 60	Orléans 3 0/0 r. à 500	454 —
Bons de liquidation	510 —			Portugal 4 1/2 1888	295 —	Orléans 3 0/0 r. à 500	454 —
						Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	444 75
						CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	
						Est 3 0/0 anc. r. à 500	442 —
						P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	445 50
						Midi 3 0/0 ancien r. à 500	476 —
						Midi 3 0/0 r. à 500	449 50
						Orléans 3 0/0 r. à 500	454 —
						Orléans 3 0/0 r. à 500	454 —
						Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	444 75
						VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
						Compagnie parisienne du Gaz	394 75
						Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	478 50
						Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	479 —
						— 6 0/0 2 ^e série	476 —
						— obligations à lots	421 50
						Suez 5 0/0 remboursable à 500	475 —
						FONDS ÉTRANGERS	
						Emprunt russe 1862 5 0/0	99 50
						— 1889 4 0/0	98 —
						Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	516 —
						— 2 ^e	516 —
						VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
						Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	516 —